

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ce 22 mai 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 22 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M <sup>me</sup>	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
	MM.	Yves Dubé Tony Boudreau Ghislain Desbiens	La Sarre Macamic Normétal
	M <sup>me</sup>	Josée Aubin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Mathieu Guillemette	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure
	M <sup>me</sup>	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet Rémi Morin Alain Guillemette Bernard Deschênes	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Val Saint-Gilles Secteur St-Eugène de Chazel
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directeur Service adm. :	M.	Julien Sévigny	
Secrétaire d'assemblée :	M <sup>me</sup>	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Daniel Favreau Michaël Otis	Chazel Taschereau
	M <sup>me</sup>	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;

6. Auditeur comptable;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Informations;
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Aménagement;
13. Forêt;
14. Gestion des territoires non organisés;
15. Résolutions diverses;
16. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
17. Levée et fermeture de la séance.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-111

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

#### ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

#### **Adoption du procès-verbal du conseil**

24-112

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 17 avril 2024.

#### **Ratification des procès-verbaux du comité administratif**

24-113

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest du 13 mars et du 17 avril 2024.

## AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## AUDITEUR COMPTABLE

### **Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc.

Les conseillers de comté ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2023. Présentation est faite des états financiers de la MRC d'Abitibi-Ouest, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales
- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés. Le fonds local d'investissement, la Forêt de proximité, le Programme d'aménagement durable des forêts, le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, et le Transport collectif rural ont été audités et sont présentés distinctement.

Échanges et discussions suivent.

### **Rapport financier au 31 décembre 2023 – Adoption**

24-114

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2023 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

### **Territoire non organisé Rivière-Ojima**

Les conseillers de comté ont reçu préalablement, via l'intranet, un extrait du rapport financier au 31 décembre 2023. Présentation est faite des états financiers du territoire non organisé Rivière-Ojima, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats détaillés
- L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales
- L'excédent d'investissement à des fins fiscales
- L'excédent accumulé

L'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), l'état des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés. L'entente de délégation du territoire forestier résiduel de la MRC d'Abitibi-Ouest # 85-007 a été auditée et présentée distinctement.

#### Rapport financier au 31 décembre 2023 – Adoption

24-115

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2023 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Monsieur Jaclin Bégin, préfet, remercie monsieur Sylvain Trudel. Celui-ci quitte la séance.

#### RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Le directeur général et le préfet présentent un compte rendu des rencontres et activités du dernier mois :

- 22 avril : **Forum des communautés forestières** – Le directeur général et l'équipe du Service forêt ont participé au Forum des communautés forestières au Lévis Centre des congrès sous le thème *Gestion des forêts par les communautés : il est temps de passer à l'action*.
- 23-24 avril : **Rendez-vous national du développement local** – La MRC a participé au 7<sup>e</sup> Rendez-vous national du développement local à Lévis.
- 25-26 avril : **Colloque de l'ADGMRCQ** – Le directeur général était également présent lors du colloque du printemps de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.
- 9-10 mai : **Rassemblement municipal de l'Abitibi-Témiscamingue** – Organisé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec la MRC d'Abitibi-Ouest, le Rassemblement municipal, offrant différentes conférences et ateliers s'est tenu le 9 mai à Macamic et le 10 mai à Ste-Germaine-Boulé.

Le représentant de la MRC au sein du conseil de l'Agence des forêts privées de l'Abitibi-Témiscamingue fait un compte rendu de la rencontre du 19 avril dernier. Information est également donnée relativement à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue qui s'est tenue le 9 mai dernier.

#### Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

La MRC a reçu l'ensemble de l'information pour finaliser le contenu du Schéma. Afin de ne pas retarder le processus de consultation, une nouvelle version du projet de Schéma (version 2024) sera déposée à la prochaine séance du conseil.

Le projet de Schéma ne sera pas accompagné d'un projet d'entente sur le déploiement des ressources à l'appel initial et ponctuel ni de grille de tarification.

## INFORMATIONS

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** – Le règlement 01-2024 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, modifié par la résolution 24-93 du 17 avril 2024 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 330 396 \$ a été approuvé le 25 avril 2024, conformément à la Loi.

**Services Québec** – Ayant pris connaissance de la résolution numéro 24-99 adoptée par le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 17 avril 2024, concernant la suspension de la mesure de soutien au travail autonome (STA) par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les raisons ayant motivées cette décision sont expliquées.

### Évènements à venir :

**23 au 26 mai** – 48<sup>e</sup> édition du Salon du livre sous le thème inspirant « Quand les mots se font entendre », à l'aréna Nicol Auto de La Sarre.

**10 juin, 19 h 30** – Présentation annuelle du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant notamment les investissements 2023-2025. Ce sera l'occasion pour les élus d'échanger avec l'équipe de la direction régionale du MTQ.

**12 juin, 19 h** – Présentation par Guillaume Lafrenière de Vecteur 5 du projet de « Plan d'action pour le développement du transport collectif dans la MRC d'Abitibi-Ouest ».

**18 juin, 18 h 30** – MAMH : Les élus et la direction générale des municipalités locales de la MRC d'Abitibi-Ouest sont invités à une rencontre permettant d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs, incluant la population.

**19 juin** – Lancement de la saison touristique estivale de la MRC d'Abitibi-Ouest au Bureau d'information touristique

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Rapport financier TNO Rivière-Ojima

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 56 094 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

24-116

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu:

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, conformément aux

objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**Exercice financier terminé le 31 décembre 2023 – Affectation à l'excédent de fonctionnement affecté : MRC d'Abitibi-Ouest**

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales pour le fonds administration de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est présenté.

24-117

Proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de virer, à l'excédent de fonctionnement affecté, à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, les sommes suivantes :

<b>Affectation</b>	<b>Montant (\$)</b>
<i>Fonds réservés et surplus affectés</i>	
Provision contrat évaluation	17 763 \$
Boues de fosses septiques - opération	57 817 \$
<i>Décisions Matières résiduelles</i>	
CVMR – Atelier d'entretien et équipement	200 000 \$
Traitement de la matière organique	200 000 \$

**Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Rapport annuel d'activités au 31 décembre 2023**

24-118

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité – volet 2, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2023.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Rapport d'utilisation des sommes au 31 mars 2024**

24-119

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'adopter le rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité – volet 4, pour la période se terminant le 31 mars 2024.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail**

24-120

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter la Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si ici, au long reproduite.

**Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) – Adoption des priorités régionales 2025-2029**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la LAOVT;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

**CONSIDÉRANT** la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

**CONSIDÉRANT** les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

24-121

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu d'approuver les priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

Le document « Recommandation d'adoption – Priorités 2025-2029 » fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

**Évaluation foncière – Triennal 2025-2026-2027**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, sauf les villes de Duparquet, La Sarre et Macamic, doivent déposer leur rôle d'évaluation pour le triennal 2025-2026-2027;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de dépôt est fixée au 15 septembre par l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest, à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation, peut se prévaloir de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* et que FQM – Évaluation foncière a adressé une demande en ce sens;

24-122

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE REPORTER** la date de dépôt des rôles triennaux 2025-2026-2027 au 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest, à l'exception des villes de Duparquet, La Sarre et Macamic;

- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

### **Mode de sollicitation retenu pour l'acquisition d'un véhicule électrique**

Information est donnée concernant le choix du mode de sollicitation pour l'acquisition d'un véhicule électrique. La MRC conclura un contrat de gré à gré avec un concessionnaire de l'Abitibi-Ouest. Les offres seront analysées par le comité administratif le 5 juin afin d'en recommander l'adoption au conseil du 19 juin.

### **DÉVELOPPEMENT**

#### **Accès entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2024-2025**

24-123

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2024-2025;
- **DE DÉPOSER** le PIAR 2024-2025 au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre de la convention d'aide financière d'Accès entreprise Québec (AEQ).

#### **Accès entreprise Québec (AEQ) – Rapport annuel 2023-2024**

Le rapport annuel d'activités d'Accès entreprise Québec, incluant les résultats au 31 mars 2023 du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2023-2024 a été transmis aux élus via l'intranet afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

#### **Centre local de développement (CLD) de Rouyn-Noranda – Entente concernant les services de recrutement : Renouvellement**

**ATTENDU QUE** le Centre local de développement (CLD) Rouyn-Noranda offre des services spécialisés se rapportant à l'attractivité ou au recrutement de la main-d'œuvre immigrante;

**ATTENDU QUE** ces services de recrutement sont dispensés aux autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, sur facturation;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest désire permettre aux entreprises de son territoire de bénéficier des services d'accompagnement en matière d'attraction et de recrutement, via le CLD Rouyn-Noranda, et qu'une banque d'heures est réservée à ces fins;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite être représentée lors de la mission Madagascar, et s'engage à assumer le quart des frais de participation pour l'édition 2024, s'élevant à 5 168 \$;

24-124

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE RENOUELER** le protocole d'entente avec le Centre Local de développement Rouyn-Noranda concernant les services de recrutement, pour une valeur totale de 9 000 \$;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer ladite entente et tout document à intervenir en vertu de celle-ci;
- **D'UTILISER** l'enveloppe Accès entreprise Québec à cet effet.

#### **Fonds local de solidarité (FLS) – Décision**

24-125

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier FLI2024-09, présenté dans le cadre du Fonds local de solidarité.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Fonds Jeunes promoteurs – Décision**

24-126

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier JP2024-05, présenté dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Fonds d'Économie sociale – Décision**

24-127

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'investissement commun concernant le dossier FÉS2024-01, présenté dans le cadre du Fonds d'Économie sociale.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

#### **Soutien aux projets de rapprochement interculturel – Décision**

24-128

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse concernant le projet RI-04, présenté dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Décision**

24-129

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner le tableau des recommandations du comité d'analyse FQIS, concernant les projets AO 2023-017, AO 2023-018, AO 2023-020 à AO 2023-023 et AO 2024-025, présentés dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Programme de caractérisation des immeubles à caractère patrimonial : Inventaire du patrimoine immobilier – Phase 1**

L'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC d'Abitibi-Ouest, préparé par M. Julien Rivard, conseiller en urbanisme, Mme Manon Sarthou, spécialiste en patrimoine culturel et M. Tommy St-Amant, historien, ainsi que la liste des immeubles construits avant 1940 sont déposés.

### **Exposition d'arts visuels – Nomination d'un comité culturel**

24-130

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **DE FORMER** un comité culturel afin d'analyser les dossiers d'exposition et en faire la recommandation aux membres du conseil. Le comité sera composé :
  - D'un représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest
  - D'un représentant de la Ville de La Sarre
  - D'un citoyen résident sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest
- **D'AUTORISER** le directeur général à désigner les membres qui en feront partie.

### **Coopérative d'habitation Chanteclerc Abitibi-Ouest**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) a informé la population, le 1<sup>er</sup> juin 2018, de la fermeture du CHSLD de Palmarolle à la suite des conclusions d'un rapport de la firme WSP Canada Inc. recommandant la fermeture du bâtiment;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'habitation Chanteclerc Abitibi-Ouest souhaite convertir le bâtiment situé au 136, rue Principale Nord de Palmarolle, connu comme étant l'installation CHSLD de Palmarolle, en immeuble locatif résidentiel d'environ 20 logements;

**ATTENDU QUE** l'Organisme désire offrir des logements abordables selon la définition de la Société d'Habitation du Québec, afin de proposer aux gens dans le besoin des logements à prix modiques avec une formule coopérative pour créer un milieu de vie harmonieux;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a transmis à l'Organisme, le 7 mars 2023, une lettre d'appui au projet;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a transmis à la Société québécoise des infrastructures (SQI), le 13 mars 2023, une demande pour acquérir le bâtiment;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Palmarolle a adopté, le 2 octobre 2023, une résolution exprimant son intention de soutenir ce projet sous forme de crédit de taxes, jusqu'à concurrence de dix mille dollars (10,000\$) par année pendant 20 ans;

**ATTENDU QUE** le CISSSAT a transmis à l'Organisme, le 16 novembre 2023, une lettre confirmant son ouverture à vendre le bâtiment situé au 136, rue Principale Nord de Palmarolle, suite à l'obtention des autorisations ministérielles nécessaires;

**ATTENDU QUE** le CISSSAT a adopté, le 14 mars 2024, à la demande de la SQI, une résolution autorisant la déclaration en tant qu'immeuble excédentaire du bâtiment situé au 136, rue Principale Nord de Palmarolle conformément à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS, article 262.1);

**ATTENDU QUE** le CISSSAT procédera à la construction d'une nouvelle installation de type Maison des aînés (MDA) à Palmarolle, et que des efforts importants seront nécessaires pour recruter le personnel infirmier et les préposées aux bénéficiaires requis pour assurer une offre de service sécuritaire et de qualité aux résidents;

**ATTENDU QUE** le taux d'inoccupation était de 0,2 % dans la Ville de La Sarre, selon les plus récentes données de l'Enquête sur les logements locatifs en milieu rural réalisée par la SCHL en janvier 2021;

**ATTENDU QUE** dans une situation normale ou d'équilibre, un taux d'inoccupation des logements d'environ 3% est souhaité;

**ATTENDU QUE** 282 logements locatifs supplémentaires seraient requis sur le territoire de la MRC Abitibi-Ouest pour atteindre cet équilibre, selon les données publiées dans un rapport sur « L'évaluation des besoins en termes de logement en Abitibi-Témiscamingue », publié par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU QU'** une confirmation des modalités d'acquisition du terrain et du bâtiment par la SQI est nécessaire pour compléter le financement du projet;

**ATTENDU QUE** la viabilité du projet, dans un contexte où l'Organisme désire offrir des logements abordables, nécessite que l'acquisition du terrain et du bâtiment s'effectue au plus bas prix possible;

24-131

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **DE SENSIBILISER** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à l'importance du projet pour le milieu;
- **DE DEMANDER** au MSSS que le terrain et le bâtiment situés au 136, rue Principale Nord de Palmarolle soient cédés à la Coopérative d'habitation Chanteclerc Abitibi-Ouest pour un montant symbolique d'un (1) dollar;

- **DE DEMANDER** au MSSS qu'une réponse soit fournie à l'Organisme dans les meilleurs délais afin de permettre la confirmation du financement et le début des travaux;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé, à monsieur Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest et à Madame Caroline Roy, présidente-directrice générale du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

## MATIÈRES RÉSIDUELLES

### **Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 et Rapport annuel 2023**

24-132

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'approuver le Rapport annuel 2023 et le Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

### **Déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles – Entente pour la poursuite des contrats de service pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2024**

- ATTENDU** l'avis d'intention adopté par la MRC le 28 février 2024, par lequel elle a annoncé son intention de déclarer sa compétence sur l'ensemble des municipalités locales de son territoire et sur l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant la cueillette;
- ATTENDU QU'** à la suite de cet avis d'intention, un règlement devrait être adopté par la MRC le ou vers le 19 juin 2024 afin de concrétiser cette déclaration de compétence et ainsi, remplacer le Règlement n° 15-2008;
- ATTENDU QUE** suivant l'article 678.0.3 du *Code municipal*, à compter de cette déclaration de compétence, la MRC est « substituée aux droits et obligations » des municipalités locales concernées par cette déclaration;
- ATTENDU** par ailleurs que la MRC possède ainsi, aux fins de cette compétence, « tous les pouvoirs de toute municipalité à l'égard de laquelle elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes »;
- ATTENDU QUE** les municipalités locales sont actuellement liées par un contrat de service pour la cueillette des matières résiduelles soit, un contrat avec Les Entreprises J.L.R., lequel doit se terminer le 31 décembre 2024;
- ATTENDU QUE** pour assurer la dispense des services prévus à la déclaration de compétence, la MRC doit préparer un ou des

appels d'offres pour la dispense de ce service sur l'ensemble de son territoire;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de cette mise en place, il est opportun que les municipalités locales continuent, jusqu'au 31 décembre 2024, d'assurer le suivi de leur contrat avec l'entrepreneur qu'elles ont déjà retenu à cette fin;

24-133

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente à intervenir avec chacune des municipalités locales, ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

### AMÉNAGEMENT

#### Impact des changements climatiques sur la voirie locale – Appui à la MRC du Haut-Saint-François

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-03-587 adoptée par la MRC du Haut-Saint-François le 20 mars 2024;

**ATTENDU** les changements climatiques qui se traduisent par des températures extrêmement variables et progressivement plus chaudes ainsi que des précipitations plus abondantes et brusques;

**ATTENDU** les impacts sur le réseau routier local tels que les nids de poule, les fissures, les dommages aux ponceaux et les surfaces de roulement impraticables, notamment les chemins de gravier;

**ATTENDU QUE** ces phénomènes imposent des périodes et de l'intensité d'entretien accrues ainsi que des mises à niveau plus fréquentes et plus coûteuses;

**ATTENDU QUE** les règles concernant les limites de poids pour le transport routier ne sont plus du tout adaptées à cette situation, notamment au niveau de la saisonnalité;

**ATTENDU** l'ampleur du réseau routier local supporté par de petites municipalités peu peuplées ayant une richesse foncière limitée;

24-134

**EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la résolution numéro 2024-03-587 adoptée par la MRC du Haut-Saint-François;
- **DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) :
  - De revoir en profondeur le *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* concernant les périodes de dégel;

- D'augmenter et d'assouplir le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local.

- **QUE** la présente résolution soit acheminée au ministre du MTMD, en copie à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

## FORÊT

### Territoire forestier résiduel n° 85-007 – Travaux de récolte 2024-2025 – Adjudication

**ATTENDU QU'** un appel d'offres public a été lancé pour des travaux de récolte sur le territoire forestier résiduel n° 85-007 (TNO Rivière-Ojima);

**ATTENDU QU'** une seule soumission a été déposée, et qu'elle est conforme;

24-135 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Groupement forestier coopératif Abitibi, pour des travaux de récolte des lots 1 et 2 sur le territoire forestier résiduel n° 85-007;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

### Ministère des Ressources naturelles et des Forêts – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente de délégation déposé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour la gestion du PADF (animation des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et aide financière à divers projets forestiers);

24-136 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer l'entente de délégation sur la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ainsi que la reddition de compte annuelle et tout autre document à intervenir en vertu de ladite entente, conditionnellement à son approbation et/ou à son annonce officielle par la ministre, madame Maité Blanchette Vézina;

- **DE MANDATER** la MRC de Témiscamingue à titre de MRC délégataire désignée.

## GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## RÉSOLUTIONS DIVERSES

### Attractivité Abitibi-Témiscamingue – Proposition de candidatures pour siéger au conseil d'administration

24-137

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue :

- Madame Jennifer Boucher, pour débiter un mandat de 2 ans;
- Monsieur Sébastien Bélisle, pour compléter un mandat d'un an, en remplacement de monsieur Normand Lagrange.

### Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) – Renouvellement d'un poste au conseil d'administration

24-138

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de renouveler le mandat de madame Isabelle Godbout afin de représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration de l'UQAT.

## AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

## LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

24-139

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 10.

---

Le préfet

---

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 26 juin 2024

*Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*